

LUX-TROTTERS
16b rue Mercier
L-8186 Kopstal
Luxembourg

Conditions générales de vente (location de trottinettes électriques tout terrain)

La souscription aux prestations proposées par LUX-TROTTERS implique l'acceptation et la signature des conditions générales par le souscripteur. Celui-ci s'engage à informer les participants de toutes les modalités. Les conditions générales de vente sont modifiables à tout moment par LUX-TROTTERS.

Article 1: objet du contrat

LUX-TROTTERS (le loueur), propose une activité de loisirs sportifs en plein air. Le contrat a pour objet la location de trottinettes électriques tout terrain et des équipements de protection et d'hygiène individuels. Les activités seront accompagnées ou en location libre. Le client (le souscripteur) devra lire et signer les conditions générales de vente.

Article 2: inscription et réservation

Les activités de LUX-TROTTERS se font uniquement sur réservation préalable. Les réservations se font par mail ou téléphone. L'inscription est effective à partir du moment où le client (le souscripteur) reçoit une confirmation de réservation par LUX-TROTTERS et la réception de l'acompte correspondant à **100€** . Le solde sera réglé directement à LUX-TROTTERS (le loueur), au début de l'activité. Toute réservation entraîne l'adhésion du client (le souscripteur) aux présentes conditions générales sans exception ni réserve.

Article 3: prix et tarifs

Les tarifs de LUX-TROTTERS sont affichés sur le site internet et sur les pages des réseaux sociaux ainsi que sur support papier disponible dans nos locaux.

Les prix comprennent l'organisation, la prestation d'accompagnement et le prêt du matériel nécessaire à la pratique de l'activité. Les prix pour les événements plus importants seront communiqués sous forme de devis.

Article 4: moyen de paiement

LUX-TROTTERS propose plusieurs moyens de paiement: le virement bancaire, Payconic (à l'aide du QR code) et les paiements en espèces.

Article 5: consignes et conditions de participation

Les activités proposées par LUX-TROTTERS sont accessibles au plus grand nombre à condition de savoir faire du vélo correctement. La pratique de la trottinette électrique tout terrain reste un loisir sportif ou le risque zéro n'existe pas. Pour éviter les accidents au maximum certaines conditions sont à prendre en compte: la limite d'âge , la bonne condition physique, le niveau technique. LUX-TROTTERS n'a pas les moyens de vérifier le niveau de pratique sportive de ses clients.

L'activité est accessible aux enfants à partir de 10 ans minimum. Le souscripteur s'engage à vérifier l'âge des enfants. L'accompagnement d'un parent responsable est obligatoire pour tous les mineurs.

Pour des raisons de sécurité, LUX-TROTTERS n'est pas accessible aux femmes enceintes, aux personnes atteintes d'un handicap ni aux personnes présentant des troubles de motricité et de l'équilibre. Attention aux personnes qui ont des problèmes de dos ou de tendinites.

Le poids maximum autorisé est de 115 kg. En cas de problèmes médicaux: asthme, allergies ou autres; prévenir impérativement le responsable de LUX-TROTTERS avant le départ et prévoir les médicaments nécessaires.

Article 6: Assurance et responsabilité

Le client de LUX-TROTTERS est responsable du matériel à partir du moment où il en prend possession et jusqu'à la restitution. LUX-TROTTERS a souscrit à un contrat d'assurance RC. Tout accident lié à un défaut de matériel sera couvert par l'assurance. Chaque participant se doit d'être couvert par une assurance en responsabilité civile. Pour les personnes mineures un responsable majeur doit signer les conditions générales et prendre la responsabilité en cas de dommage. En cas de vol ou de détérioration du matériel, un dédommagement ou un remboursement total du matériel peut être facturé au client.

Article 7: Sécurité

Les consignes de sécurité seront données au début des balades et répétées tout au long de la prestation. Le port du casque est obligatoire ainsi que le respect des consignes suivantes: distances de sécurité de 5 mètres entre les Trotтинettes, garder les 2 mains sur le guidon, respecter le code de la route, être respectueux et laisser la priorité aux piétons randonneurs et cavaliers sur les chemins et sentiers, ne pas polluer la nature (des poubelles sont mises à disposition).

Article 8: Annulation

La météo n'est pas une cause d'annulation ou de report. LUX-TROTTERS reste seul juge des annulations dues à la météo. L'annulation d'une réservation sera remboursée jusqu'à 10 jours avant la prestation. Pour une annulation inférieure à 10 jours, l'acompte sera conservé. En cas d'interruption lors de la prestation le client ne pourra pas être remboursé.

Article 9 : Caution et dégradation

En cas de non-restitution, détournement, vol, accident responsable rendant la Trotтинette inutilisable, l'entière responsabilité du locataire sera engagée et la trotтинette sera facturée intégralement. Une caution sera demandée avant le départ de l'activité .

Article 10: rendez-vous

Le lieu et l'heure de rendez-vous seront communiqués aux clients. Il est conseillé d'être présent 15 minutes avant le départ. Aucun remboursement de la caution ne sera exigible pour cause de retard.

Article 11: encadrement des mineurs

L'accompagnement d'un parent représentant légal est obligatoire pour les mineurs. Pour les activités collectives ou scolaires les mineurs non-accompagnés sont autorisés à participer à l'activité sous réserve d'une autorisation d'un représentant légal.

Article 12: données personnelles

LUX-TROTTERS conserve les données personnelles de ses clients et s'engage à ne pas les transmettre à d'autres sociétés extérieures.

Article 13: droit à l'image

Le souscripteur autorise le droit à l'image, pour la diffusion des images, photos et films captés pendant la sortie sur tous les supports de communication. Si les participants refusent le droit à l'image aucune vidéo ni photo ne sera prise lors de la sortie.

Article 14: juridiction et règlement de litiges

En cas de contestation quelconque relative au présent contrat, un accord amical sera proposé en première option. Si aucun accord amiable n'est possible le tribunal compétent selon la loi du pays ou se déroule l'activité prendra une décision légale afin de départager les deux parties.

Fait à _____, le _____

Signature: _____

Lux-Trotters
16b, rue Mercier
L-8186 Kopstal